

# CHIMÈNE BAUDELAIRE

CSAPA

L'accueil en appartement thérapeutique

est un passage de transition.

Pendant ce temps nous travaillerons

ensemble les perspectives d'avenir

qui doivent tenir compte de la réalité

de chacun et des réalités économiques

et sociales.

**APPARTEMENTS THÉRAPEUTIQUES**

# Le Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie Chimène gère 4 appartements thérapeutiques, à proximité de ses locaux.

Le dispositif n'est pas sectorisé.

**L'objectif principal est de favoriser la consolidation de l'autonomie du patient confronté à une problématique addictive.**

L'Autonomie est entendue comme le résultat d'un processus qui permet de quitter une situation de dépendance par rapport à un objet, un produit ou une conduite pour prendre soin de soi et de sa vie (insertion socio-professionnelle, santé, gestion du quotidien, lien social).

Ce dispositif s'inscrit dans une dynamique de soins accompagnée par une équipe pluridisciplinaire.

**Les critères d'admission** inspirés du référentiel « appartement thérapeutique relais » sont les suivants :

- Personne seule et majeure
- Avoir un suivi thérapeutique dans le cadre de son addiction
- Etre en capacité d'adhérer à l'accompagnement proposé et de respecter le cadre du fonctionnement
- Etre autonome et en capacité de vivre seul(e)
- Avoir un revenu issu de l'emploi ou de la formation

## Modalités d'admission

**La demande est à adresser au service hébergement thérapeutique du CSAPA Chimène-Baudelaire.**

Une réponse vous sera envoyée suite à l'étude de votre candidature.

Lorsqu'un appartement se libère et qu'une candidature est retenue, trois entretiens minimums de préadmission sont organisés avec le médecin, les deux psychologues et deux travailleurs sociaux.

Une fois le patient admis il signe le règlement intérieur, le règlement de fonctionnement ainsi qu'un contrat de séjour renouvelé tous les six mois.

## L'accompagnement

Le résident est suivi par une psychologue, un travailleur social et un médecin tout au long de son séjour. Il les rencontre au minimum une fois par semaine.

Le résident est invité à participer aux activités proposées par le centre (ateliers, sorties...) et à s'investir au Conseil de la Vie Sociale.

Une participation financière mensuelle de 15<sup>0</sup>/0 des ressources est demandée ainsi qu'une épargne de 5<sup>0</sup>/0 qui sera rendue à l'issue du séjour.

La durée maximale d'accompagnement est de 24 mois.

## Fin de l'accompagnement

La fin de l'accompagnement peut se faire à la demande du patient hébergé, quand le patient aboutit à la mise en place de son projet ou en cas de non-respect du contrat et/ou des règlements.

La fin de l'accompagnement en appartement thérapeutique n'implique pas nécessairement la fin du suivi en ambulatoire.



## Équipe

Assistante Sociale

Educatrice Spécialisée

Médecin Addictologue

Psychologues

Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF)

Conformément à la charte des droits et libertés des personnes accueillies (loi du 2 janvier 2002), Chimène s'engage à respecter les principes suivants :

- Non-discrimination
- Accompagnement adapté
- Droit à l'information
- Libre choix, consentement éclairé
- Droit à la renonciation
- Droit au respect des liens familiaux
- Droit à l'autonomie
- Prévention et soutien
- Droit à l'exercice des droits civiques
- Droit à la pratique religieuse
- Respect de la dignité et de l'intimité

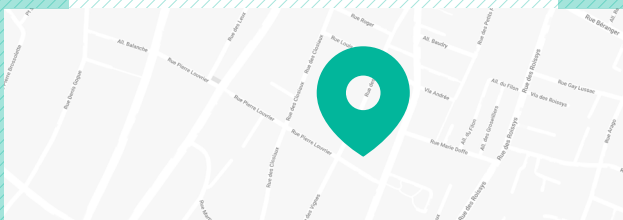


**Centre Chimène**  
35 boulevard Gambetta  
92 130 Issy-les-Moulineaux

01 46 45 61 46

Lundi, mardi, vendredi 9h30-13h et 14h-19h  
mercredi 9h30-13h - jeudi 14h-19h.

**Bus 126, 189, 394, N62 - Métro 12**



**Centre Baudelaire**  
45 rue Pierre Louvrièr  
92 140 Clamart  
01 58 88 33 65

Accès au centre par le 40 rue des vignes.  
Mardi, mercredi et vendredi 9h30-19h - jeudi 14h-19h.

**Ligne N - Bus 191 , 189**

**[www.chimene.org](http://www.chimene.org)**